
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française instituant
un jury chargé de procéder aux examens pour la délivrance du
certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux**

A.Gt 22-08-2008

M.B. 20-10-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté ministériel du 10 mai 1924 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude à l'éducation des enfants anormaux, notamment l'article 6,

Arrête :

Article 1^{er}. - : Il est institué un jury chargé de procéder à l'examen des candidats au certificat d'aptitude pour l'éducation des enfants anormaux consécutifs aux cours organisés pendant l'année scolaire 2007/2008 par l'Institut Francine ROBAYE.

Article 2. - Ce jury est composé comme suit :

Présidente : Mme Eliane VANHAM, Inspectrice de l'enseignement spécialisé

Secrétaire : M. VAN RAEMDONCK, Directeur de l'Institut F. ROBAYE

Membres : MM. et Mmes KAHN, VAN DAMME, BEUEL, DESLOOVER, FRERE, FORTIN, LUTZ, TREMBLAY et PETIT, chargés de cours.

Bruxelles, le 22 août 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT